



# Les familles homoparentales



Par  
**Nicole Tremblay, Ph. D.**  
et **Danielle Julien, Ph. D.**

**A**U COURS des quatre dernières décennies, l'augmentation des divorces et des séparations, l'augmentation du nombre de familles monoparentales et de familles reconstituées ont favorisé l'émergence de nouvelles structures familiales. Parallèlement à ces changements, le passage d'une société basée sur les valeurs religieuses à une société basée sur les droits et libertés civiles a favorisé une visibilité croissante des personnes homosexuelles et de leurs réalités familiales. Leurs droits sont de plus en plus reconnus et des privilèges, jusqu'à maintenant réservés aux individus hétérosexuels, leur sont conférés (p. ex. la Loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation – projet de loi n° 84). Ces transformations sociales et légales ont stimulé l'ouverture à diverses réalités familiales. On peut maintenant envisager que deux adultes de même sexe se prévalent du droit et des responsabilités d'être parent, réalité invisible et inacceptable il y a à peine 10 ans.

Aucune statistique fiable ne peut être avancée sur le nombre de gais et lesbiennes au Canada, en raison des conséquences négatives entraînées par le dévoilement de l'identité homosexuelle et de l'absence de question sur l'orientation sexuelle dans les enquêtes nationales jusqu'à tout récemment. Il est donc difficile d'estimer avec exactitude le nombre de personnes homosexuelles étant parents, le nombre de leurs enfants et le nombre d'enfants résidant avec elles. Selon les plus récentes estimations pour la population américaine, entre 1 % et 12 % des enfants américains de moins de 18 ans auraient un parent homosexuel (Stracey et Bibrar, 2001). Au Canada, selon le recensement de 2001, près de 3000 couples de même sexe vivraient avec un enfant de 18 ans ou moins (ces estimations excluent les enfants vivant avec un père gai ou une mère lesbienne qui ne vit pas en couple ou qui vit avec un parent ou un ami). La famille homoparentale comprend au moins un parent homosexuel et peut prendre plusieurs formes. Elle peut résulter : 1. d'une recomposition familiale avec un partenaire de même sexe à la suite de la dissolution d'une union hétérosexuelle; 2. d'une adoption par une personne ou un couple homosexuel; 3. d'un recours aux banques de sperme (donc avec un donneur inconnu) pour une femme lesbienne ou un couple lesbien; et enfin 4. elle peut s'établir au moyen d'un système de

coparentalité entre une femme lesbienne et un homme gai ou hétérosexuel, ou entre une femme hétérosexuelle et un homme gai, au moyen généralement des techniques de procréation assistée.

## La famille homoparentale recomposée

La majorité des enfants vivant dans une famille homoparentale sont issus d'un couple hétérosexuel divorcé ou séparé, et dont la mère lesbienne ou le père gai a obtenu la garde (complète ou partielle) de l'enfant. Ainsi, la plupart de ces enfants ont un deuxième parent qui est hétérosexuel et vraisemblablement une bonne proportion d'entre eux demeurent en contact avec celui-ci. En effet, certaines études montrent que les enfants des mères lesbiennes ont des contacts plus fréquents avec leur père biologique que les enfants de familles traditionnelles recomposées vivant avec leur mère (Dubé et Julien, 2000). Ce type de famille homoparentale s'apparente en plusieurs points à la famille hétéroparentale recomposée. Une étude qualitative que nous avons menée auprès de mères lesbiennes ex-hétérosexuelles montre que ces femmes vivent les mêmes enjeux et difficultés reliées au contexte d'une séparation : jalousie, doutes, colère et ressentiment, prise d'enfant en otage, conflits reliés à la garde, etc. De même, les difficultés de la nouvelle conjointe à définir son rôle dans la constellation familiale ne sont pas différentes de celles de toute famille recomposée. Bien que la plupart des pères gais se retrouvent dans cette situation familiale, leur réalité demeure peu connue à ce jour.

## Les nouvelles familles homoparentales

Avec l'accès récent aux techniques de procréation assistée et à l'adoption, de plus en plus de femmes lesbiennes et d'hommes gais choisissent de devenir parent et de fonder une famille après avoir reconnu publiquement une identité homosexuelle. L'ampleur relative du phénomène, surtout pour les couples de femmes, est telle qu'on le qualifie parfois de « *gaybe boom* ». Au Québec, l'accès aux banques de sperme est contrôlé par les cliniques de fertilité. Dans le cas des couples lesbiens faisant appel à un donneur anonyme, une seule des mères est biologiquement reliée à l'enfant, mais les deux parents peuvent maintenant avoir un statut légal et social par rapport à l'enfant. En effet, jusqu'au 7 juin 2002, la mère biologique était, au Québec, la seule à posséder un lien légal à l'enfant. La Loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation permet désormais à la co-mère d'accéder aux mêmes droits parentaux que la mère biologique. D'autres couples préféreront avoir recours au sperme d'un donneur connu, soit un homme de leur entourage, le plus souvent gai, qu'elles connaissent. Les raisons qui motivent ce choix peuvent

être d'ordre pratique (p. ex. plus accessible et moins coûteux), mais peuvent aussi être basées sur l'importance, dans leur système de valeurs, de permettre à l'enfant de connaître ses origines biologiques et d'avoir accès à une figure paternelle. Cependant, ce choix implique des structures familiales un peu plus complexes où le rôle et l'implication de chacun demandent à être définis. Dans ce type de famille où au moins trois parents sont impliqués, la loi ne reconnaît que deux parents. Au Québec, la nouvelle loi prévoit que le père biologique dispose d'un an à compter de la naissance de l'enfant pour revendiquer un lien de filiation. Dans le cas où il ne renonce pas à ses droits parentaux, la co-mère n'aura pas de statut légal vis-à-vis de l'enfant.

Dans le quotidien, cela signifie que la co-mère, même si elle est très présente dans la vie de l'enfant, n'a aucune autorité parentale pour prendre des décisions médicales concernant l'enfant, et ce, même dans une situation d'urgence; elle ne peut signer de formulaires institutionnels, comme ceux provenant de l'école; et elle n'est assurée d'aucun droit si le couple se sépare. Cette structure familiale triparentale, où le père désire s'impliquer, oblige les trois parents à négocier le partage du pouvoir parental. Certains préféreront avoir recours aux banques de spermes afin d'éviter les conflits potentiels liés au partage des rôles et les problèmes juridiques pouvant découler de la présence d'un père biologique connu. Enfin, l'adoption est maintenant une option possible pour les couples de même sexe. Ce choix permet aux deux partenaires d'avoir les mêmes statuts parentaux vis-à-vis de l'enfant.

### La compétence parentale

Bien que les différentes corporations professionnelles d'Amérique du Nord aient, depuis le début des années 1970, rayé de leur manuel diagnostique l'homosexualité comme étant une maladie mentale, plusieurs professionnels de la santé s'interrogent sur l'aptitude des personnes homosexuelles à être des parents compétents et s'inquiètent sur le développement de leurs enfants. Que rapportent les études sur la question?

Apparues il y a 20 ans aux États-Unis et en Angleterre, les premières recherches sur la famille en lien avec l'homosexualité ont été motivées juridiquement par le développement d'expertises psycholégales. Celles-ci avaient pour but l'évaluation des compétences parentales de mères lesbiennes ou de pères gais (dans une moindre mesure) divorcés d'un conjoint hétérosexuel et l'évaluation de leurs enfants dont la garde était contestée par les ex-conjoints sur la base de leur homosexualité. Les recherches disponibles révèlent que les personnes homosexuelles possèdent des degrés de compétence parentale comparables à ceux des personnes hétérosexuelles (pour une revue de la littérature, voir Julien, 2003; Dubé et Julien, 2000; Patterson, 2000). Pour les parents gais ou lesbiens, la routine quotidienne ressemble beaucoup à celle des familles hétéroparentales. Peu importe l'orientation sexuelle de ses parents, tout enfant a besoin d'amour et

d'encadrement; il a besoin d'être logé, nourri, accompagné à l'école, soutenu, dirigé et ainsi de suite. Plus récemment, les chercheurs se sont questionnés sur les influences structurantes de la biologie sur l'expérience parentale et filiale. Chez les couples de mères lesbiennes, bien que les co-mères se définissent généralement comme parent au même titre que leur partenaire, certaines études indiquent que les mères biologiques perçoivent leur rôle parental comme étant plus saillant que les co-mères (Hand, 1991). Cependant, la mère non biologique est activement impliquée dans les soins de l'enfant et les tâches parentales sont partagées de manière égale. L'équité dans le partage des tâches semble une particularité des couples de même sexe (Patterson, 1998). De plus, il semble que les co-mères jouent un rôle plus actif au quotidien dans les soins et la discipline de l'enfant que la plupart des pères hétérosexuels (Hand, 1991). Cette différence est cependant moins prononcée lorsque les co-mères sont comparées à des pères de famille hétéroparentales ayant eu recours à la procréation assistée. Ces données suggèrent qu'un degré d'implication élevé dans la démarche à la parentalité suscite un investissement parental social plus grand, indépendamment du sexe et de l'orientation sexuelle.

### Le développement des enfants

Trois grandes questions préoccupent notre société concernant les parents de même sexe. On craint que les enfants éprouvent plus de problèmes d'identité sexuelle que les autres enfants et qu'ils risquent davantage de devenir homosexuels, qu'ils soient victimes de stigmas sociaux et développent davantage de problèmes d'adaptation psychologique ou encore qu'ils soient plus à risque d'être abusés sexuellement par leurs parents ou les partenaires de leurs parents. Jusqu'ici, l'examen de l'ensemble des recherches disponibles sur le développement d'enfants de parents gais ou lesbiens révèle que les craintes concernant la plus grande vulnérabilité de ces enfants sont sans fondement empirique (pour une revue, voir Julien, 2003; Dubé et Julien, 2000; Patterson, 2000).

Premièrement, ces enfants n'éprouvent pas plus de problèmes d'identité sexuelle que ceux de parents hétérosexuels, tant au plan du développement de l'identité de genre (capacité à identifier leur sexe biologique comme fille ou garçon) qu'au plan des rôles sexuels (l'apprentissage des conduites et des préférences conformes aux modèles féminins et masculins de la culture). Quelques études montrent que les filles de mères lesbiennes présentent une plus grande variabilité dans leurs préférences de jeux, de vêtements et leurs choix de carrières futures et seraient moins stéréotypées « féminines » (Green *et al.*, 1986). Aussi, les enfants de parents homosexuels ne sont pas plus nombreux à développer une identité homosexuelle que ceux des parents hétérosexuels. Une seule étude montre que les filles de mères lesbiennes seraient plus ouvertes que les garçons à envisager l'expérimentation homosexuelle (Tasker et Golombok,



1997). Cependant, rien n'indique qu'elles sont plus nombreuses à développer une identité homosexuelle.

Deuxièmement, ces enfants ne sont pas plus vulnérables psychologiquement que ceux de parents hétérosexuels et n'ont pas plus de problèmes de comportement. De plus, ils ne manifestent pas plus de problèmes d'adaptation sociale. Les études montrent que ces enfants sont bien intégrés à leur groupe de pairs et au groupe d'adultes entourant la famille, y compris leur parent biologique absent, les membres de la famille élargie et les amis adultes de la famille, hommes et femmes, hétérosexuels, gais et lesbiennes.

Enfin, ils ne sont pas plus souvent victimes d'abus sexuel de la part de leurs parents ou d'amis de leurs parents. Certes, comme toute recherche, ces études comportent certaines failles méthodologiques (p. ex. de petits échantillons limitant la puissance des tests, la faible diversité des populations étudiées, la diversité des procédures d'évaluation) et des recherches longitudinales seraient souhaitables. Toutefois, aucune des recherches effectuées à ce jour ne permet de conclure que les enfants des parents homosexuels sont désavantagés par rapport aux autres. Oui, tout comme les enfants de parents hétérosexuels, les enfants des pères gais et des mères lesbiennes peuvent présenter des problèmes d'adaptation, mais les résultats des études suggèrent que d'autres facteurs que la simple orientation sexuelle des parents sont responsables de ces difficultés.

### Caractéristiques uniques aux familles homoparentales

Malgré les diverses formes que peut prendre la famille homoparentale, celles-ci partagent des caractéristiques communes qui sont uniques à ce type de famille. Qu'est-ce qui distingue la famille homoparentale de la famille hétéroparentale?

Premièrement, on peut constater que chez les familles homoparentales, les dimensions biologiques, légales et sociales du statut de parent coïncident rarement entre elles. Bien que les nouvelles dispositions de lois apportent des clarifications à cet égard, les liens de filiation à l'enfant sont variables.

Deuxièmement, l'expérience du *coming out*, c'est-à-dire le dévoilement de son orientation sexuelle aux autres, est une réalité unique à la population gaie et lesbienne, incluant les parents homosexuels. Pour le parent ex-hétérosexuel, l'expérience du *coming out* à ses enfants semble être vécue difficilement puisqu'il craint de perturber les liens avec ces derniers. Pour les nouvelles familles homoparentales, comme par exemple un couple lesbien ayant recours aux banques de sperme, l'arrivée de l'enfant oblige les deux mères à s'identifier ouvertement comme lesbiennes. Celles qui, jusque-là, avaient caché leur orientation sexuelle à leur famille et à leur entourage social peuvent difficilement maintenir ce silence avec l'arrivée d'un enfant.

Enfin, une autre réalité que partagent ces familles est leur caractère marginal. En effet, la famille homoparentale évolue dans un environnement social où les valeurs hétérosexistes dominent et où elle est exposée à des manifestations ouvertes d'homophobie. Conscients d'appartenir à un groupe marginalisé et stigmatisé, les parents homosexuels ont des préoccupations uniques concernant leurs enfants. Cette réalité les incite à faire en sorte que leurs enfants aient les outils nécessaires leur permettant de se protéger contre les préjugés. Cependant, contrairement aux autres groupes marginalisés, ils ne possèdent pas de caractéristiques extérieures qui les distinguent de manière visible de la population en général. Un enfant issu d'une famille homoparentale est semblable à n'importe quel autre enfant qu'il côtoie. Ce statut ambigu quant à l'appartenance à un groupe social minoritaire invisible requiert que l'enfant apprenne, comme l'ont fait ses parents, à discriminer les contextes dans lesquels il peut se permettre d'afficher sa différence et les contextes dans lesquels il est préférable de ne pas la divulguer, afin de se protéger des effets négatifs de la discrimination. Bien que la famille homoparentale ressemble à plusieurs égards à la famille hétéroparentale, il importe de tenir compte, dans nos interventions auprès de ces familles, des expériences et des stressors uniques auxquels elles font face.

*Nicole Tremblay est psychologue-chercheure, Équipe de recherche sur la famille et son environnement de l'Université du Québec à Montréal.*

*Danielle Julien est professeure-chercheure, Équipe de recherche sur la famille et son environnement de l'UQAM.*

#### Bibliographie

- Dubé, M., Julien, D. (2000). « Les enfants de parents homosexuels : État des recherches et perspectives ». Dans Simard, M., et Alary, J. (éd.). *Comprendre la famille*. Montréal : Presses de l'Université du Québec, p. 163-180.
- Green, R. et al. (1986). « Lesbian mothers and their children : A comparison with solo parent heterosexual mothers and their children ». *Archives of Sexual Behavior*, 7, p. 167-184.
- Hand, S. I. (1991). *The Lesbian Parenting Couple. Unpublished Doctoral Dissertation*. The Professional School of Psychology, San Francisco.
- Julien, D. (2003). « Trois générations de recherches empiriques sur les mères lesbiennes, les pères gais et leurs enfants ». Dans Lafond, P. C., et Lefebvre, B. (éd.). *L'union civile : Nouveaux modèles de conjugalité et de parentalité au 21<sup>e</sup> siècle*. Cowansville, Les Éditions Yvon Blais, p. 359-384.
- Julien, D. et al. (2002). « Structures familiales homoparentales et expériences parentales chez des mères lesbiennes ». Dans Lacharité, C., et Pronovost, G. (éd.). *Comprendre la famille*. Montréal, Presses de l'Université du Québec, p. 103-120.
- Patterson, C. J. (2000). « Family relationships of lesbians and gay men ». *Journal of Marriage and the Family*, 62, p. 1052-1069.
- Patterson, C. J. (1998). « The family lives of children born to lesbian mothers ». Dans Patterson, C. J. et D'Augelli, A. R. (éd.). *Lesbian, Gay and Bisexual Identities in Families: Psychological Perspectives*. New York, Oxford University Press, p. 154-176.
- Stacey, J. et Biblarz, T. J. (2001). « (How) does the sexual orientation of parents matter? » *American Sociological Review*, 66, p. 159-163.
- Tasker, F., et Golombok, S. (1997). *Growing Up In A Lesbian Family. Effects On Child Development*. New York, Guilford Press.

#### Sites Web

Équipe de recherche sur la famille et son environnement de l'UQAM : [www.er.uqam.ca/nobel/erfe](http://www.er.uqam.ca/nobel/erfe)  
Association des mères lesbiennes : [www.algi.qc.ca/asso/aml](http://www.algi.qc.ca/asso/aml)